



PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION : UN NOUVEAU PLAN

Le mercredi 6 mars dernier, lors d'une réunion publique d'information à la salle Gilardi, les services de l'Etat, en présence de Gwenaëlle Chapuis, Sous-Préfet Nice Montagne, ont présenté le projet complet de plan de prévention du risque inondation (PPRI). Une dernière réunion avant l'ouverture de l'enquête publique.

• Un PPRI, pour quoi faire ?

Réalisé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le PPRI évalue les zones à risques.

Le précédent PPRI de Biot datait de 1998. Après la catastrophe du 3 octobre 2015, il est apparu indispensable de le réviser.

• Un long processus d'élaboration

Initiée dès 2016, la révision du PPRI a fait l'objet d'un long processus d'élaboration. Les remarques de nombreux administrés ont été prises en compte pour créer une nouvelle carte des zones à risques. Des bureaux d'études ont réalisé des modélisations de la crue de la Brague et de ses affluents (Bouillide, Valmasque, Vallon des Combes, Vallon des

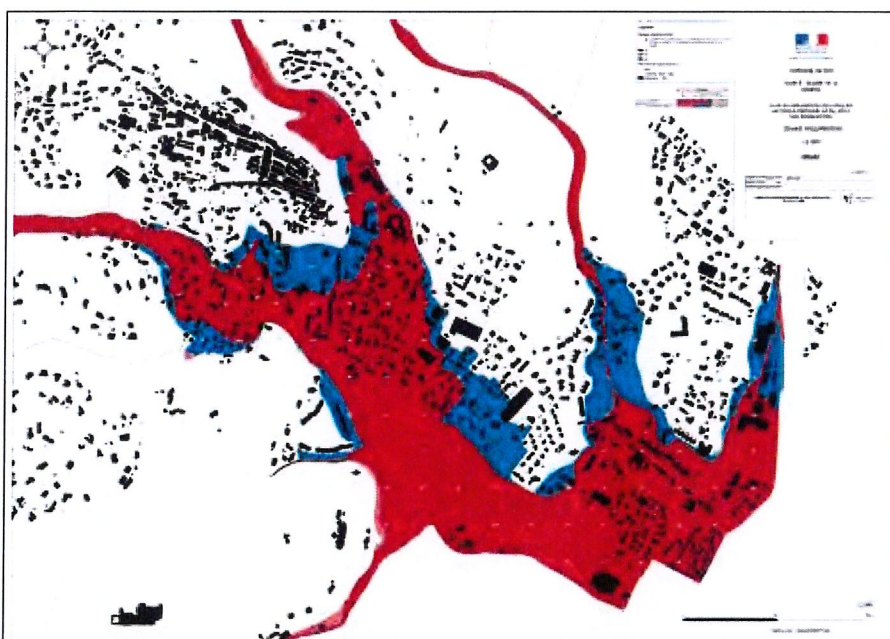
Horts, Vallon des Prés) le 3 octobre 2015.

• La méthodologie employée

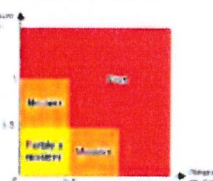
En janvier 2018, une carte des aléas avait été présentée, répondant à une méthodologie précise.

Un Aléa doit être compris comme le croisement des hauteurs d'eau et des vitesses pour la crue de référence.

La nouvelle grille PPRI permet de déterminer le niveau de risque inondation.



Nouvelle grille PPRI



Cartographie des aléas inondation

Des modifications ont été apportées pour 7 zones par rapport à 2018. Ce travail minutieux a permis à certains de voir leur habitation changer de niveau d'aléas (aucun, faible, modéré ou fort). Pour d'autres, les premières modélisations se sont vues confirmées.

Buses de l'autoroute A8 : face au silence des pouvoirs publics, la ville de Biot maintient la pression

Le Maire de Biot, Guilaine Debras, vient d'interpeller à nouveau le Ministre des Transports, Elisabeth Borne, concernant le danger que représentent les buses de l'autoroute A8 pour l'écoulement des eaux de la Brague et du Vallon des Horts. L'an dernier, le 11 mars 2018, une interpellation classée « vigilance jaune » par Météo France, avait réveillé les inquiétudes. Une rapide montée des eaux avait une nouvelle fois révélé le danger des buses sous-dimensionnées de l'autoroute A8. À l'époque, un courrier de M^{me} Le Maire interpellait déjà le Ministre afin de lui deman-

der une intervention de l'Etat auprès du concessionnaire Escota.

Un an après, et malgré une réponse timide mais encourageante de l'Etat, qui caractérisait la situation « d'insatisfaisante », aucune intervention ne semble se profiler. « Face à l'absence d'information de la part des pouvoirs publics, mon devoir, afin d'assurer la sécurité de mes administrés, est de maintenir sans relâche la pression, pour que nos populations soient protégées en cas de catastrophe similaire à celle du 3 octobre 2015. » indique Guilaine Debras, Maire de Biot. « Tous

les efforts que la ville et ses partenaires, notamment la CASA et le SMIAGE, sont en train d'entreprendre, seront rendus caducs si l'autoroute continue d'agir comme un barrage artificiel prompt à inonder la plaine de la Brague. »

Des travaux d'aménagement du vallon des Clausonnes et du bassin de rétention des Horts, réalisés par le SMIAGE, doivent débiter en 2019. En parallèle, la ville de Biot organisera à l'automne une nouvelle campagne d'information sur la culture du risque afin de sensibiliser la population.

La zone d'activité des Prés : mieux construire dans une zone rouge

La zone d'activité des Prés dispose d'un projet d'aménagement dont l'objectif est de réduire sa vulnérabilité globale. Un schéma directeur piloté par la CASA permettra de donner un nouveau souffle au quartier sans augmenter l'emprise au sol, ni le nombre de logements en zone rouge.

Des diagnostics de vulnérabilité

Les établissements sensibles et stratégiques, ainsi que les ERP de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories et les constructions à usages de plus de 20 salariés doivent faire réaliser un diagnostic par un professionnel.

Les autres devront fournir un auto-diagnostic.

Un accompagnement par le Fonds Barnier est possible.

CALENDRIER

Suite à la réunion publique du 6 mars, une concertation d'une durée d'un mois a été lancée. Un bilan devrait être réalisé dans le courant du mois de mai.

Une enquête publique doit être organisée à l'automne.

AGENDA VOTRE MAIRIE CADRE DE VIE CULTURE ÉDUCATION SPORT SANTÉ (SÉCURITÉ

BIOT À LIRE | CONTACT



Homepage » En ce moment » Nouvelle carte du risque inondation des services de l'État

En ce moment

Inondations du 3 octobre 2015

Sécurité et risques

Nouvelle carte du risque inondation des services de l'État

f

Suite à la réunion organisée lundi 29 janvier 2018 par les services de l'État, une nouvelle carte a été annoncée.

🐦

> [Accédez à la carte d'aléas du risque inondation ainsi qu'aux documents présentés par les services de l'État en réunion publique le 29 janvier 2018](#)

in

G+

Les citoyens sont invités à formuler leurs observations sur le registre public.

📌

✉

REGISTRE DE CONCERTATION

Un **registre de concertation de la DDTM** est à **disposition des citoyens** pour recueillir les observations **dans les locaux des Services Techniques Municipaux** (700 avenue du Jeu de la Baume).



NEWSLETTER

Inscrivez-vous à la lettre d'information et recevez les dernières actualités de la mairie de Biot !

Votre adresse e-m.

S'INSCRIRE

À NOTER

MER

Gilbert & George.
Images d'utopies.

AGENDA VOTRE MAIRIE CADRE DE VIE CULTURE ÉDUCATION SPORT SANTÉ 

SÉCURITÉ



Révision du PPRi de Biot

L'inondation qui a touché la commune le 3 octobre 2015 remet en cause l'aléa de référence du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRi) de la commune de Biot approuvé le 29 décembre 1998. C'est pourquoi, suite au « Porter À Connaissance » (PAC) définitif communiqué en mai 2017, le préfet vient de prescrire la révision de ce PPRi (arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, affiché en mairie et aux services techniques).

Un registre de concertation à disposition du public

À cet effet, une concertation est organisée par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) :

Un registre de concertation est déposé dans les locaux des Services Techniques Municipaux (700 avenue du Jeu de la Baume) afin que le public puisse y consigner ses observations durant toute la phase de concertation. Afin de dresser le bilan de cette concertation, ce registre sera clôturé au plus tard un mois avant la consultation officielle des personnes publiques associées prévue par l'article R562-7 du code de l'environnement.

Le public peut interroger le service instructeur (DDTM) pendant toute la phase d'élaboration et lui faire part de ses observations et/ou témoignages :

- soit par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante:

Direction départementale des territoires et de

MER 09 Exposition
Méditerranée, Terre
Fragile au Musée de
Biot

18 juillet - 1 novembre

SAM 12 Marché des Arcades,
bio et local


12 septembre : 8 h 30
min - 13 h 00 min

MAR 15 Marché
hebdomadaire

15 septembre : 8 h 30
min - 13 h 00 min



Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

AGENDA VOTRE MAIRIE CADRE DE VIE CULTURE ÉDUCATION SPORT SANTÉ 
SÉCURITÉ

147 Boulevard du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

- soit par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante :

ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

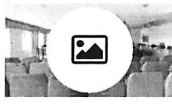


Suivant l'avancement de la révision du PPRi ; le registre sera clôturé au plus tard un mois avant la consultation officielle des personnes publiques associées ; qui sera elle-même suivie d'une enquête publique. **Il est dans cet esprit particulièrement recommandé aux citoyens qui le désirent, de bien vouloir s'exprimer dès à présent !**

EN CE MOMENT



Sauvegardez vos palmiers



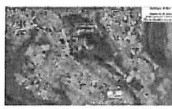
Le nouveau Conseil municipal est installé



Bus-Tram début des travaux à St Philippe




Vous recherchez des activités pour vos enfants le



Enquête parcellaire sur l'aménagement du chemin Saint-



Opération un masque pour tous

- AGENDA
- VOTRE MAIRIE
- CADRE DE VIE
- CULTURE
- ÉDUCATION
- SPORT
- SANTÉ 
- SÉCURITÉ

BIOT PRATIQUE

Vous êtes...



Site officiel de la Ville de Biot

FACEBOOK

Unable to display Facebook posts.
Show error

CONTACT

Mairie principale

10, 10 route de Valbonne - 06410 Biot

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h - 04 92 91 55 80

Mairie annexe

Espace Commercial Saint Philippe - Avenue Roumanille - 06410 Biot

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption - 04 92 90 49 10

Nous écrire

Ville de Biot - CS 90339 - 06906 Sophia Antipolis Cedex

Nous contacter

Copyright © 2020. Ville de BIOT

[Crédits](#) [Mentions légales](#) [Plan du site](#)

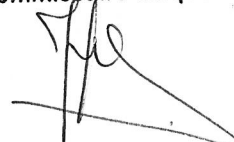


Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

BIOT PRATIQUE | **BIOT À DÉCOUVRIR** |

BIOT À LIRE | **CONTACT**

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur



AGENDA VOTRE MAIRIE CADRE DE VIE CULTURE ÉDUCATION SPORT
SANTÉ SÉCURITÉ



Homepage » En ce moment » **Projet complet de révision du plan de prévention des risques d'inondations**

En ce moment

< **Projet complet de révision du plan de prévention des risques d'inondations** >



Le mercredi 6 mars dernier a eu lieu la Réunion publique de concertation sur la révision du plan de prévention des risques d'inondations à la salle Gilardi. Les services de l'Etat, notamment la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en présence de Gwenaëlle Chapuis la Sous-Préfète Nice Montagne, sont venus présenter le projet complet du PPRI.

[Voir la présentation du 6 mars 2019](#)

Suite à cette réunion publique d'information, une concertation d'une durée d'un mois sera organisée à compter de la mise à disposition du projet de PPR complet.

Le bilan de cette concertation sera réalisé dans le courant du mois de mai.

NEWSLETTER

Inscrivez-vous à la lettre d'information et recevez les dernières actualités de la mairie de Biot !

Votre adresse e-m.

S'INSCRIRE

Un enquête publique sera programmée à l'automne.

EN CE MOMENT



Le marché des Arcades, bio et local c'est tous les samedis !



Coronavirus : la ville vous informe



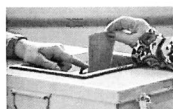
Les aides aux entreprises



Bus-Tram début des travaux à St Philippe



Le nouveau guide de la CASA Palettes végétales



ÉLECTIONS MUNICIPAL : 15 et 22 MARS 2020. Pour voter, inscrivez-vous avant le 7 février 2020

À NOTER

MER 09 Gilbert & George. Images d'utopies. Exposition au Musée Fernand Léger

20 juin : 8 h 00 min - 16 novembre : 17 h 00 min

MER 09 Exposition Glass is Biotiful II

15 juillet 2020 : 10 h 00 min - 3 janvier 2021 : 18 h 00 min

MER 09 Exposition Méditerranée, Terre Fragile au Musée de Biot

18 juillet - 1 novembre

SAM 12 Marché des Arcades, bio et local

12 septembre : 8 h 30 min - 13 h 00 min

MAI 15 Marché hebdomadaire

15 septembre : 8 h 30 min - 13 h 00 min



BIOT PRATIQUE

Vous êtes...

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

Copyright © 2020. Ville de BIOT

[Crédits](#) [Mentions légales](#) [Plan du site](#)



Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Gosselin', written over a faint, illegible stamp or background.



PROJET COMPLET DE REVISION
DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
D'INONDATION